

Observation 155 du 06/03/2023

Madame le Commissaire Enquêteur,

Je m'oppose à la création de ce nouveau parc éolien dans la Vienne.

Je note pas moins de 5 risques naturels recensés au niveau des aires d'étude :

- 1- remontée de nappes ;
- 2- sismique ;
- 3- mouvements de terrain ;
- 4- retrait-gonflement des argiles ;
- 5- phénomènes météorologiques, avec notamment une sensibilité avérée pour Brion et Saint-Secondin en matière d'inondation du cours d'eau La Clouère et de mouvements de terrain lié au retrait-gonflement des sols argileux avec un risque fort sur l'ensemble de la ZIP.

Que prévoit le promoteur face à ces risques ? Strictement rien !

Il est impossible d'accorder une autorisation à ce parc au vu de ces risques et du manque de professionnalisme de ce promoteur pour ce nouveau parc.

Cordialement,

Sam Joab